

Règlements / annexes de la législation sur les accidents du travail

Le tableau suivant énumère les lois sur les accidents du travail et leurs règlements et annexes dans chaque province et territoire et fournit des liens vers chaque loi, règlement et annexe.

Juridiction	Loi	Règlements	Annexes
Terre-Neuve et Labrador	<u>Workplace Health, Safety and Compensation Act</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Construction Industry Early and Safe Return to Work and Re-employment Regulations</u> • <u>Workplace Health, Safety and Compensation Regulations</u> • <u>Workplace Health, Safety and Compensation Review Division Regulations</u> 	<u>Industrial Diseases. Regulation</u> Article 23 <u>WHSCC</u>
Île-du-Prince Édouard	<u>Workers Compensation Act</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>General Regulations</u> • <u>Appeal Regulations</u> • <u>Spousal Benefits Regulations</u> 	N/D
Nouvelle-Écosse	<u>Workers' Compensation Act</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Chronic Pain Regulations</u> • <u>Firefighters' Compensation Regulations</u> • <u>Workers' Advisers Program Eligibility Regulations</u> • <u>Workers' Advisers Program Transitional Regulations</u> • <u>Workers' Compensation Appeal Backlog Regulations</u> • <u>Workers' Compensation Appeal Tribunal Alternative Dispute Resolution Regulations</u> • <u>Workers' Compensation General Regulations</u> 	Inclus dans <u>Workers' Compensation General Regulations</u> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe «A» – List of Occupations Subject to the Act (Liste des occupations assujetties à la Loi) • Annexe «B» – Occupational Diseases (Maladies professionnelles)

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2015

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Voir le site Web de l'ACATC à www.awcbc.org pour les liens vers les commissions.

Juridiction	Loi	Règlements	Annexes
Nouveau-Brunswick	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Loi sur les accidents du travail</u> • <u>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formule réglementaire</u> • <u>Règlement sur l'exclusion de travailleurs</u> • <u>Règlement sur le barème des diminutions physiques permanentes</u> • <u>Règlement sur la Caisse de retraite</u> • <u>Règlement général</u> • <u>Règlement sur le financement des associations de sécurité</u> 	N/D
Québec	<u>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</u>	Il y a nombre de règlements en vigueur. Voir <u>Recueil des lois et des règlements du Québec - liste alphabétique</u> (Règlements adoptés en vertu de A-3.001) pour la liste complète.	<p>Inclus dans <u>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ANNEXE I maladies professionnelles • ANNEXE II indemnité pour préjudice corporel • ANNEXE III indemnités forfaitaires de décès • ANNEXE IV indemnité temporaire au conjoint du travailleur décédé • ANNEXE V frais de garde d'enfants • ANNEXE VIII tableau des facteurs de redistribution de la rente mensuelle • ANNEXE IX table des facteurs de nivellement de la rente mensuelle

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2015

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Voir le site Web de l'ACATC à www.awcbc.org pour les liens vers les commissions.

Jurisdiction	Loi	Règlements	Annexes
Ontario	<u>Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prestation pour perte de revenu de retraite</u> • <u>Secteur de la construction — dispenses (associés et dirigeants)</u> • <u>Pompiers</u> • <u>«First Aid Requirements»</u> • <u>«Functional Abilities Form»</u> • <u>«General»</u> • <u>Caisse d'assurance</u> • <u>«Pension Plan for Board Employees»</u> • <u>Facteur d'indexation temporaire prescrit</u> • <u>Retour au travail et réemploi — industrie de la construction</u> 	<p>Inclus dans <u>General Regulation</u> (175/98)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 – Industries the employers in which are liable to contribute to the insurance fund (Industries dont les employeurs sont tenus de contribuer au fonds d'assurance) • Annexe 2 - Industries the employers in which are individually liable to pay benefits under the insurance plan (Industries dont les employeurs sont tenus de verser individuellement des prestations en vertu du régime d'assurance) • Annexe 3 – Occupational Diseases (Maladies professionnelles) • Annexe 4 – Occupational diseases (deemed under subsection 15 (4) of the act) (Maladies professionnelles (jugées telles en vertu de l'alinéa 15 (4) de la loi))

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2015

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Voir le site Web de l'ACATC à www.awcbc.org pour les liens vers les commissions.

Jurisdiction	Loi	Règlements	Annexes
Manitoba	<u>Loi sur les accidents du travail</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>«Adjustment in Compensation Regulation»</u> • <u>Règles de procédure de la Commission d'appel</u> • <u>Décret n 1 de 1989 aux termes duquel des ouvriers sont déclarés être à l'emploi du gouvernement</u> • <u>Décrets aux termes desquels des ouvriers sont déclarés être à l'emploi du gouvernement</u> • <u>«Employer's Information Regulation»</u> • <u>Règlement sur les industries, les employeurs et les ouvriers exclus</u> • <u>«Group Life Insurance Regulation»</u> • <u>«Interest on Over-Assessment Regulation»</u> • <u>«Interest, Penalties and Financial Matters Regulation»</u> • <u>«Minimum Annual Earnings Regulation»</u> • <u>Règlement sur les périodes d'emploi minimales et la consommation de tabac - pompiers et membres du personnel du bureau du commissaire aux incendies</u> • <u>«Self-Insured Employers Regulation»</u> 	N/D
Saskatchewan	<u>Workers' Compensation Act, 2013</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Workers' Compensation General Regulations, 1985</u> • <u>Workers' Compensation Act Exclusion Regulations, 2014</u> 	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2015

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Voir le site Web de l'ACATC à www.awcbc.org pour les liens vers les commissions.

Juridiction	Loi	Règlements	Annexes
Alberta	<u>Workers' Compensation Act</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Firefighters' Primary Site Cancer Regulation</u> • <u>Medical Panels Regulation</u> • <u>Workers' Compensation Regulation</u> 	Inclus dans <u>Workers' Compensation Regulation</u> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe A – Exempted Industries • Annexe B – Occupational Disease • Annexe C – Certificate
Colombie-Britannique	<u>Workers Compensation Act</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Firefighters' Occupational Disease Regulation</u> • <u>Fishing Industry Regulations</u> • <u>Occupational Disease Recognition Regulation</u> • <u>Occupational Health and Safety Regulation</u> • <u>Reports of Injuries Regulations</u> • <u>Transitional Review and Appeal Regulation</u> • <u>Workers Compensation Act Appeal Regulation</u> • <u>Workers Compensation Appeal Tribunal Compensation Regulation</u> 	Inclus dans <u>Workers Compensation Act</u> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe B – Occupational Diseases • Annexe D – Non-traumatic Hearing Loss
Yukon	<u>Loi sur les accidents du travail</u>	N/D	N/D
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	Territoires du Nord-Ouest : <u>Loi sur l'indemnisation des travailleurs</u> Nunavut : <u>Loi sur l'indemnisation des travailleurs</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Règles de procédure du tribunal d'appel</u> • Décret relatif à l'application de lois • <u>Règlement sur les présomptions applicables aux pompiers</u> • <u>Décret d'assignation de l'examen de la législation</u> • <u>Règlement général sur l'indemnisation des travailleurs</u> 	Inclus dans le Règlement sur les présomptions applicables aux pompiers <ul style="list-style-type: none"> • Annexe – Maladies et périodes d'emploi minimales pour les pompiers

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2015

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Voir le site Web de l'ACATC à www.awcbc.org pour les liens vers les commissions.